

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session spéciale du conseil de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract tenue le 8 mai 2013 et à laquelle sont présents son honneur le Maire, M. Leslie L. Bélair, et les conseillers suivants.

M. Jerry Lavigne
M. Gilles Dionne
Mme. Claudette Béland-Pleau

M. Gélinault Dionne
Mme. Gisèle Héroult
M. Neil Gervais

Formant quorum sous la présidence du Maire.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

**102-05-2013 ENTENTE DE REMBOURSEMENT 9179-2218 QUÉ.
INC.**

CONSIDÉRANT les arrérages de taxes municipales depuis 2008 représentent des montants considérables.

CONSIDÉRANT les différentes démarches juridiques et résolutions adoptées par le Conseil municipal de Mansfield depuis plusieurs années n'ont donné aucun résultat.

CONSIDÉRANT le récent projet déposé par M. Bruno St-Cyr, Administrateur de Pin Davidson et 9179-2218 Québec Inc., de construire une usine de cogénération et opérer l'usine de bois de sciage avec des investissements de plus de 20 millions.

CONSIDÉRANT la faible économie et le manque d'emploi, et que le projet de production de bois de sciage et projection de 9.9 Mégawatts d'électricité à vendre à Hydro-Québec avec l'assurance d'une création d'au moins 50 emplois.

CONSIDÉRANT la production d'une lettre d'Hydro-Québec datée du 23 avril 2013 pour avis d'acceptation du Projet Énergie Davidson.

CONSIDÉRANT la présentation du projet au Conseil municipal le 8 mai 2013 par M. Bruno St-Cyr et les représentants de la firme d'ingénierie Lakson International.

CONSIDÉRANT l'offre de remboursement des taxes du 8 mai 2013, (dossier en attachement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Dionne

Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil Municipal de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract accepte l'offre de remboursement et suspend temporairement les démarches d'ordre juridique, conditionnellement au remboursement de 178,920.00\$ en entier au plus tard le 5 août 2013.

QUE le Conseil Municipal de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract consente à la vente des lots suivants : 5 251715, 5 251716 ainsi que 5 049 944 tel que demandé au document d'offre de remboursement de taxes.

QUE Messieurs Leslie Bélair, Maire, Eric Rochon, Directeur Général ainsi que (si nécessaire) Me Nério de Candido, Avocat de cette Municipalité, signe pour et au nom de cette Municipalité tout documents ayants traits à cette entente.

103-05-2013 LEVEE DE LA SESSION.

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20:17

.....
M. Leslie L. Bélair
Maire.

.....
M. Eric Rochon
Secrétaire-Trésorier.